

Commune de Noirefontaine - 25190**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Membres du
Conseil Municipal :**

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 8
- Procurations : Ø
- Exclus : Ø

Date de convocation :
18/09/2024

Date d'affichage :
04/10/2024

=

N° 2024- 024

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de septembre à 20h00, le Conseil Municipal de Noirefontaine, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence du Maire, Marie-Line LEBRUN.

Étaient présents : Marie-Line LEBRUN, Annie GASPARINI, Denis SOCIÉ, Michaël BOURQUIN, Danielle GAMELON, Estelle JOLIBOIS, Dominique LEBRUN et Damien PERROT.

Étaient absents excusés : Bernard DELEIGNIES et Sylvie HÉRARD.

Madame le Maire présente aux membres du conseil les différents documents transmis par PMA concernant la procédure de révision du Plan de Mobilité.

Ce plan vise à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, à la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore ainsi qu'à la préservation de la biodiversité. L'objectif est de favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture (transport collectif, déplacements en vélo, covoiturage...). Celui-ci devra être compatible avec d'autres documents tels que le SCoT, le SRADDET et prendre en compte les différents schémas et plans d'aménagement du territoire.

Conformément à l'article L.214-15 du code des transports, une fois le projet de Plan de Mobilité arrêté en Conseil communautaire, celui-ci est soumis pour avis aux conseils municipaux, au Conseil Départemental, au Conseil Régional, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et aux autorités administratives compétentes de l'Etat.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 pour, 4 abstentions et 1 contre, valide le plan de mobilité présenté par PMA.

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire



Marie-Line LEBRUN

OBJET :
**AVIS SUR LE PLAN
DE MOBILITÉ
PRÉSENTÉ PAR
PMA**